

**Question orale de Mme Kattrin Jadin à Marie-Christine Marghem  
(Énergie, Environnement et Développement durable) sur "Le retrait des  
subsidés pour les fédérations environnementales régionales"**

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le président, madame la ministre, il me revient qu'il aurait été procédé à un arrêt des subventions aux fédérations environnementales francophones et flamandes en 2019, alors qu'on connaît l'importance de leur travail collégial, notamment pour la préparation des COP successives auxquelles la Belgique a participé et pour les plans fédéraux en matière environnementale.

Fin de l'année 2019 vous auriez signalé aux fédérations environnementales que vous ne seriez plus en mesure de mettre en œuvre le financement correspondant, étant donné que le gouvernement à l'époque était en affaires courantes, et ce, alors que les programmes étaient déjà établis et que les subsides étaient déjà pris en compte dans les comptabilités respectives de ces fédérations. La situation au niveau du gouvernement a changé depuis lors et risque encore de changer ces prochains jours. C'est la raison pour laquelle les fédérations espèrent fortement voir le financement fédéral tout de même assuré.

Madame la ministre, est-il envisagé d'attribuer les subsides tels qu'ils étaient déjà attribués aux fédérations environnementales lors des dernières années, afin qu'elles puissent assurer le financement de leurs missions de 2019 et de 2020? Dans la négative, pouvez-vous me faire part des raisons pour lesquelles le fédéral a définitivement mis fin ou pourrait définitivement mettre fin aux subsides pour les fédérations environnementales régionales?

**Marie-Christine Marghem, ministre:** Monsieur le président, je comprends très bien la situation puisque j'ai moi-même reçu des messages et répondu, à plusieurs reprises d'ailleurs, aux représentants de ces associations qui ont contacté mon cabinet. Mon souhait est de vous informer correctement à travers les réponses que je vais vous donner.

Il n'a jamais été dans mes intentions ni dans celles du gouvernement de supprimer définitivement les subventions des fédérations environnementales dont nous reconnaissons le travail important, et ce, notamment à l'occasion des rencontres internationales que vous avez citées, madame Jadin.

Néanmoins, ces subsides sont non obligatoires, ce qui signifie que l'État n'a pas d'obligation à l'égard des demandeurs de leur livrer ces subsides. Mais ce sont les circonstances et non la volonté de l'État qui interviennent en la matière. Mme Jadin l'a signalé: la situation gouvernementale passe par différents stades. Ces circonstances dues aux affaires courantes, à la prudence budgétaire et au budget seulement disponible en douzièmes provisoires ont engendré l'impossibilité d'attribuer les subsides en 2019.

Ce n'est pas du tout une mesure prise à l'encontre des ces fédérations! C'est une mesure de précaution. Cela a été expliqué notamment à la directrice d'Inter-Environnement Wallonie, seule organisation à avoir demandé à être reçue en entretien. La directrice a parfaitement compris la situation, vu son expérience passée dans un cabinet ministériel. Son nom m'échappe, mais notre entretien me reste en mémoire.

Pour ce qui est des subsides relatifs à l'année 2020, avant de les verser aux fédérations, celles-ci doivent obtenir une reconnaissance. Un appel à candidatures a donc été lancé, mais étant

donné les affaires courantes et le fait que la reconnaissance s'appliquera pour une durée de cinq années, il n'apparaît pas qu'un gouvernement en affaires courantes puisse prendre une telle décision pour l'avenir.

En fonction du changement de la situation, dans les jours à venir, rien n'est impossible, mais pour l'instant nous ne pouvons prendre une telle décision.

De milieuorganisaties zijn zeer goed op de hoogte van wat er gebeurt. Het is trouwens ook niet de gewoonte om te communiceren over een subsidie als deze geen verplicht karakter heeft, zoals bijdragen aan internationale organisaties. Er is geen compensatie gepland, gelet op de budgettaire behoedzaamheid die er reeds geruime tijd is. Er is ook geen legale basis om dit te doen vermits er geen KB is. Gelet op de budgettaire behoedzaamheid van een regering in lopende zaken, is voorzichtigheid geboden inzake belangrijke financiële engagementen. Daarom is het geboden enkel te voldoen aan de verplichte subsidies, niet aan de subsidies die momenteel geen wettelijke basis hebben om die nominatief te krijgen, zoals voor internationaal erkende organisaties.

**Katrin Jadin (MR):** Madame la ministre, je vous remercie pour ces réponses. J'entends bien la difficulté du département qui ne peut pas verser ces subsides pour le moment, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une dépense obligatoire avec une base légale, mais d'une dépense récurrente – malgré tout. Je pense savoir que c'était un financement sur lequel les fédérations pouvaient compter. J'imagine que cela pose quelques problèmes d'organisation dans leur comptabilité.

Je me demande quelles pourraient alors être les autres possibilités. Pour le subside de 2019, les choses étant ce qu'elles sont au niveau fédéral, des compensations rétroactives pourraient-elles un jour être envisagées, dans la mesure où nous pourrions nous imaginer avoir peut-être un gouvernement qui pourrait alors mettre les choses en ordre? Ou cela sera-ce vraiment à fonds perdus pour 2019 et pour 2020? Sachant que cela pourrait aussi poser des problèmes d'accréditation pour ces fédérations.